

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 28 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3600	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	15 mai 2021	
Commentaires : Discussions sur l'importance que cette non-conformité soit répondue avant l'été et on me confirme que les démarches sont faites pour régler la situation			
Commentaires généraux			
• Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par entretien téléphonique • Les éducatrices qui n'ont aucune formation sont présentement inscrites à la formation introduction à la petite enfance (90 heures).			

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2021

Date

original signé par
Marie-Pier Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2021

Date